



LA VIE DES TITRES PROFESSIONNELS

N°31 - mars 2024



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Table des matières

INTRODUCTION	3
LES DERNIERES PARUTIONS AU JOURNAL OFFICIEL	4
LES PROCHAINS TITRES AVEC DATES D'EFFET A TROIS MOIS	8
LES PROCHAINS TITRES ARRIVANT A ECHEANCE A TROIS MOIS	27
LA PROGRAMMATION DES FUTURES JOURNEES DE LA CERTIFICATION	28

Introduction

Cette nouvelle version du Journal de la Vie des Titres (JVT) paraîtra mensuellement.

Destinée à l'ensemble des centres agréés par le ministère du Travail, elle a pour vocation de vous informer sur l'actualité des titres professionnels à partir des parutions au Journal Officiel.

Vous trouverez tous les éléments constitutifs des titres professionnels tels que la date d'effet, la date d'échéance, le niveau ainsi que la commission professionnelle consultative dont dépend le titre.

Dans le cas d'une modification ou d'une révision d'un titre professionnel une attention particulière sera portée sur les principaux changements issus de l'analyse du métier visé ainsi que les correspondances entre les blocs de compétences lorsqu'elles existent mais également les éventuelles adaptations ou changements de plateaux de certification.

Une rubrique du journal est consacrée aux titres arrivant à échéance au cours du prochain trimestre ainsi qu'un récapitulatif des titres ayant une date d'effet qui s'appliquera dans ce même laps de temps pour vous permettre d'anticiper vos organisations.

Enfin, le journal vous informe des futures dates de journées de la certification. Ces journées sous forme de webinaires sont ouvertes à tous sur inscription.

Elles sont dédiées aux titres professionnels du ministère du Travail en création ou en révision et vous permettent d'être en relation directe avec les ingénieurs de formation sectoriels de la direction de l'ingénierie de l'Afpa qui pourront vous apporter des informations complémentaires sur les évolutions des référentiels et répondre à vos questions.

Ils seront bientôt accessibles en format podcast sur les sites [responsable de session](#) et [jury du titre](#).

Pour toute information complémentaire un courriel est à votre disposition : journalviedestitres@afpa.fr.

Pour mieux vous repérer, ci-dessous la légende qui reprend l'état de publication au Journal Officiel des titres professionnels concernés.

Légendes :



Modification* : le titre a nécessité une modification inscrite au Journal Officiel



Création* : un nouveau titre a été créé et vient d'être inscrit au Journal Officiel



Prorogation* : la durée de vie du titre a été prolongée pour une durée déterminée



Révision* : le contenu d'un titre a été revu et réactualisé

Les dernières parutions au Journal Officiel

Parution au JO au mois de février

JO du 01/02/2024

R

[Arrêté du 18 janvier 2024](#) portant **révision** du titre professionnel d'**assistant de direction (AD)**. - Niveau : 5

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé pour **une durée de cinq à compter du 29 juillet 2024**. Commission professionnelle consultative « Services aux entreprises ».

Fiche RNCP : [38667](#)

Journée de la certification : 28/02/24

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le titre AD évolue vers 2 blocs (CCP) et 8 compétences au lieu de 3 blocs et 11 compétences auparavant. Les fondamentaux de l'assistantat de direction sont regroupés dans le bloc 1 (auparavant => blocs 1 et 2). La compétence concernant la gestion des ressources humaines est supprimée. D'autres sont devenues transversales (cas de la communication) ou intégrées comme élément d'une compétence. Une nouvelle compétence apparaît : « Conduire une veille informationnelle et en diffuser les contenu » (intégrée au bloc 2).

Concernant la gestion des ressources humaines, l'analyse du travail a montré que cette compétence était désormais entièrement gérée par des assistants RH. Par ailleurs, toujours en correspondance avec les évolutions du métier, le titre propose un bloc correspondant aux fondamentaux du métier et un deuxième représentant les fonctions à forte plus-value. Cela permet une meilleure lecture des compétences mises en œuvre dans le métier. Ainsi, l'ancien bloc 2 (Gérer le traitement, l'organisation et le partage de l'information) a été supprimé et ses compétences ont été intégrées en compétences transversales ou en composantes des compétences du nouveau titre.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Tableau de correspondance du RE :

	Assistant de direction Arrêté du 08/02/2019		Assistant de direction Arrêté du 18/01/2024
CCP	Assister la direction au quotidien et faciliter la prise de décisions	CCP	Assurer les fonctions de support administratif et organisationnel à l'équipe de direction
CCP	Gérer le traitement, l'organisation et le partage de l'information	CCP	Aucune correspondance
CCP	Assister la direction dans la gestion de projets et dossiers spécifiques	CCP	Organiser et suivre les projets et dossiers spécifiques de l'équipe de direction

P [Arrêté du 25 janvier 2024](#) portant **prorogation** du titre professionnel de **fraiseur d'outillages en usinage conventionnel et numérique**. (FOUCN) - Niveau : 4

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de deux ans à compter du 21 mars 2024**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : [38668](#)

JO du 03/02/2024

P [Arrêté du 30 janvier 2024](#) portant **prorogation** du titre professionnel de **manager d'unité marchande**. (MUM) - Niveau : 5

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée d'un an à compter du 03 mars 2024**. Commission professionnelle consultative « Commerce ».

Fiche RNCP : [38676](#)

R [Arrêté du 30 janvier 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **manager d'équipe relation client à distance**. (MERC D) - Niveau : 5

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 12 mai 2024**. Commission professionnelle consultative « Commerce ».

Fiche RNCP : [38665](#)

Journée de la certification : 20/03/24

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Plusieurs évolutions ont été apporté pour cette révision de titre.

Le télétravail qui a été intégré dans l'organisation du travail des Centre de services,

La numérisation permet une humanisation des échanges et une interaction plus efficace avec les clients, tout en générant, en temps réel, des données précieuses (l'ère de la Smart DATA au lieu de la Big DATA) pour le suivi et l'amélioration des performances de l'équipe.

Le MERC D est désormais doté d'une maîtrise parfaite des nouvelles technologies utilisées et d'une grande capacité d'adaptation aux changements.

Son rôle est de concilier la technologie et l'humain : l'intelligence humaine pour une qualité de service optimale

La transition écologique, le handicap et les réglementations en vigueur qui régissent la communication avec les consommateurs.

3 textes ont évolué et nécessitent une actualisation des méthodes de travail afin de s'y conformer :

- La décision n°2018-0881 de l'Arcep* qui régleme les numéros affichés est en vigueur depuis le 1er janvier 2023
- Les décrets qui visent à régleme le démarchage téléphonique depuis le 1er mars 2023
- La loi Naegelen (2020-901) introduisant l'authentification des numéros pour retrouver les émetteurs de chaque appel depuis le 25 juillet 2023

Ce titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

	Manager d'équipe relation client à distance Arrêté du 11/12/2018		Manager d'équipe relation client à distance Arrêté du 30/01/2024
CCP	Piloter la performance d'une équipe de conseillers client	CCP	Piloter la performance d'une équipe de conseillers client
CCP	Assurer le management de proximité d'une équipe de conseillers client	CCP	Assurer le management d'une équipe de conseillers client

JO du 04/02/2024



Arrêté du 30 janvier 2024 portant **création** du titre professionnel de **responsable d'établissement marchand**. (REM) - Niveau : 6

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles **pour une durée de cinq ans à compter du 03 mars 2024**. Commission professionnelle consultative « Commerce ».

Fiche RNCP : [38666](#)

Journée de la certification : 20/03/2024

Les principaux enjeux qui ont mené à la création du titre :

La transformation numérique du commerce, accentuée par la pandémie de COVID-19, a conduit à une intégration plus forte des ventes en ligne et hors ligne, créant une expérience omnicanale pour les clients. Le responsable d'établissement marchand a désormais des compétences étendues.

L'importance croissante de la gestion des données et de la personnalisation de l'expérience client grâce à la collecte d'informations provenant des achats en magasin et en ligne.

La transition écologique est devenue un impératif pour le Responsable de l'établissement marchand.

Les résultats d'analyse des offres d'emploi ainsi que les entretiens menés auprès de plus de 30 enseignes ont montré que près de 50 % des offres demandent un niveau 6.

Le REM moderne doit bénéficier d'une gamme étendue de compétences, intégrer les technologies numériques, s'adapter aux tendances sociétales et maintenir une culture d'entreprise innovante tout en restant centré sur l'expérience client et la performance de l'unité marchande.

Le titre dispose d'une période en entreprise obligatoire minimale de 350h pour la présentation à la session titre.

JO du 08/02/2024

R

Arrêté du 18 janvier 2024 portant **révision** du titre professionnel d'**agent de montage et de câblage en électronique (AMCE) – Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé d'agent de montage et de câblage en électronique **pour une durée de cinq ans à compter du 07 février 2024**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : [38664](#)

Journée de la certification : 24/09/24

Nécessitant une évolution de plateau de certification : oui, ajout de l'étuve, des pinces chauffantes et de l'établi ESD.

L'intitulé de la compétence « Contrôler en fonction d'un document client la conformité d'une carte électronique et tracer son travail » a été détaillé afin de répondre au besoin grandissant de compétence dans le domaine du contrôle de conformité et de la reprise de carte : Contrôler la conformité d'une carte électronique avec la méthode PPVS et un test automatisé, effectuer une reprise adaptée.

Ajout des matériels suivants dans le contexte professionnel de mise en œuvre : étuve, pinces chauffantes et établi ESD.

Actualisation des compétences transversales au regard du nouveau référentiel ainsi que la prise en compte des situations de handicap dans l'environnement professionnel.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Agent(e) de montage et de câblage en électronique Arrêté du 12/01/2017		Agent de montage et de câblage en électronique Arrêté du 18/01/2024	
CCP	Equiper et réparer des cartes électroniques	CCP	Equiper et réparer des cartes électroniques
CCP	Câbler et interconnecter des cartes et des sous-ensembles dans un équipement électronique	CCP	Câbler et interconnecter des cartes et des sous-ensembles dans un équipement électronique

R

Arrêté du 18 janvier 2024 portant **révision** du titre professionnel de **technicien supérieur en production industrielle (TSPI). - Niveau : 5**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé de technicien supérieur en production industrielle **pour une durée de cinq ans à compter du 31 mars 2024**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : [38661](#)

Journée de la certification : 01/10/2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le nouveau millésime passe de 2 à 3 activités. La nouvelle activité « Coordonner une équipe de production », regroupe les compétences d'accompagnement d'équipe qui existaient déjà dans l'ancien mais qui étaient réparties dans les 2 autres activités.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Technicien(ne) supérieur(e) en production industrielle Arrêté du 02/12/2016		Technicien supérieur en production industrielle Arrêté du 18/01/2024	
CCP	Superviser l'activité quotidienne d'une production industrielle	CCP	Superviser l'activité quotidienne d'une production industrielle
CCP	Améliorer la performance d'un secteur de production industrielle	CCP	Coordonner une équipe de production
		CCP	Améliorer la performance d'un secteur de production industrielle

R

Arrêté du 19 janvier 2024 portant **révision** du titre professionnel de **technicien des matériaux composites (TMC) – Niveau : 4**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans, à compter du 31 janvier 2024**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : [38669](#)

Journée de la certification : 16/04/2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Les compétences définies dans le référentiel actuel du technicien des matériaux composites sont toujours en adéquation avec les besoins des entreprises.

Un certificat complémentaire de spécialité (CCS), "mouler des pièces composites en préimprégné" complète l'activité du technicien. Le CCS ne sera mis en œuvre que par les organismes de formations qui valident OCHP (opérateur composites hautes performances).

Les organisations et technologies déployées dans les unités de production du secteur ne connaissent pas de changements significatifs pouvant impacter le métier à ce niveau de qualification.

L'utilisation de l'outil numérique est maintenant courante au sein des entreprises.

Le technicien dans les petites et moyennes entreprises utilise peu de machines automatisées.

L'intitulé de deux compétences sont à modifier par soucis de simplification, le pluriel pour « pièces composites », et injection par transfert de résine précisée (RTM).

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Technicien des matériaux composites Arrêté du 28/07/2020		Technicien des matériaux composites Arrêté du 19/01/2024	
CCP	Organiser et animer un îlot de fabrication de pièces composites	CCP	Organiser et animer un îlot de fabrication de pièces composites
CCP	Participer à la réalisation d'un moule pour pièce composite et préparer sa mise en production	CCP	Participer à la réalisation d'un moule pour pièces composites et préparer leur mise en production
CCP	Réparer une pièce composite avec défauts de structure, en atelier ou sur site	CCP	Réparer des pièces composites avec défauts de structure, en atelier ou sur site

JO du 14/02/2024

R

[Arrêté du 06 février 2024](#) portant **révision** du titre professionnel d'**agent de reconditionnement numérique (ADRN) - Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé d'agent de reconditionnement numérique **pour une durée de cinq ans à compter du 23 juin 2024**. Commission professionnelle consultative « Services aux entreprises ».

Fiche RNCP : [38718](#)

Journée de la certification : 04/04/2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Les résultats de l'analyse du travail effectuée en 2023 mettent en évidence plusieurs éléments essentiels qui ont été pris en compte dans la révision du Référentiel emploi activités compétences :

Le changement d'intitulé de « Installateur dépanneur en informatique » (IDI) à celui de « Agent de reconditionnement numérique » (ADRN).

Le domaine du matériel numérique reconditionné connaît une croissance significative, avec un usage généralisé d'équipements numériques tels que smartphones, tablettes, ordinateurs portables, ainsi que divers accessoires comme les souris et les claviers. Cette tendance s'étend également aux dispositifs ou objets connectés, incluant les montres intelligentes, les casques audios, les écouteurs, les consoles de jeux et les manettes. L'agent de reconditionnement numérique intervient sur l'ensemble de ces équipements numériques, à l'exception des objets connectés.

Le reconditionnement des équipements numériques s'inscrit pleinement dans l'économie circulaire en contribuant à réduire le gaspillage électronique, à prolonger la durée de vie des équipements numériques, à économiser des ressources, et à favoriser un modèle de consommation plus durable.

De l'analyse des résultats des entretiens, il ressort plusieurs points clés qui permettent de distinguer le recyclage du reconditionnement : le reconditionnement implique la remise en état des produits pour les rendre fonctionnels en vue de leur réutilisation, tandis que le recyclage consiste à récupérer les matériaux en vue de fabriquer de nouveaux produits.

Le champ d'activité de l'exercice professionnel de l'ADRN se concentre explicitement sur le reconditionnement, excluant le recyclage.

Deux axes d'employabilité ont été repérés : d'une part le reconditionnement et d'autre part la réparation et le dépannage, correspondant aux spécialisations distinctes des professionnels et aux besoins du marché.

Les différents indicateurs relatifs à la durabilité, à la transition écologique et énergétique, à la santé en milieu professionnel, à l'inclusion sociale, ainsi qu'à l'impact de l'intelligence artificielle sur les pratiques professionnelles ont été tenu compte dans l'analyse du travail.

L'agent de reconditionnement numérique est un acteur clé dans la transition vers une économie circulaire, en contribuant à la réutilisation et à la prolongation de la durée de vie des équipements numériques tout en réduisant les déchets électroniques.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Installateur dépanneur en informatique Arrêté du 08/02/2019		Agent de reconditionnement numérique Arrêté du 06/02/2024	
CCP	Mettre en service des équipements informatiques fixes et mobiles	CCP	Aucune correspondance
CCP	Dépanner et reconditionner des équipements informatiques fixes et mobiles	CCP	Aucune correspondance

R

Arrêté du 06 février 2024 portant **révision** du titre professionnel de **chef de chantier gros œuvre (CCGO)**
- Niveau : 3

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 20 avril 2024**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : [38721](#)

Journée de la certification : 19/06/2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

L'analyse du travail menée à partir des données d'évolutions (économiques, technologiques, réglementaires, organisationnelles) dans un premier temps, puis, au travers des enquêtes qualitatives et quantitatives, a mis en évidence que les compétences liées aux fonctions techniques et de gestion n'ont pas fondamentalement changées pour la filière Encadrement de chantier GO mais intègrent de nouveaux savoirs et savoir-faire liés à l'émergence du BIM, à la performance globale et au « travailler ensemble » dans une démarche collaborative. La prévention des risques professionnels, l'utilisation d'outils et documents collaboratifs, les réglementations enrichissent les compétences technique et organisationnelle.

Parallèlement, le travail en mode projet (Lean construction), les évolutions managériales et la responsabilité, sociétale et environnementale (RSE) impactent les 3 titres professionnel de l'encadrement de chantier gros œuvre à travers les fonctions managériales. De ce fait, les compétences en communication et en management voient leurs savoirs et savoir-faire s'intensifier en termes de prévention des risques, de non-discrimination, d'échanges collaboratifs, de formulation d'objectif et de travail en mode projet ainsi que dans le portage de la démarche RSE de l'entreprise. Des connaissances dans les domaines de l'accompagnement au changement, des mécanismes liés aux stéréotypes, de tendances de fonctionnement générationnel (x, y, z, α) et le cadre légal de la loi sur la diversité en entreprise viennent élargir les domaines de compétence managériale.

Le titre de comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Chef de chantier gros oeuvre Arrêté du 28/01/2019		Chef de chantier gros œuvre Arrêté du 06/02/2024	
CCP	Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre	CCP	Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre
CCP	Superviser les travaux du gros œuvre	CCP	Superviser les travaux du gros œuvre
CCP	Manager les équipes de production gros œuvre	CCP	Manager les équipes de production gros œuvre



[Arrêté du 06 février 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **conducteur de travaux aménagement finitions** (CDTAF) - Niveau : 5

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 07 mai 2024**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : [38723](#)

Journée de la certification : 19/06/2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : suppression du logiciel de gestion de chantier

Le titre professionnel Conducteur de travaux aménagement finitions correspondant à l'arrêté du 11 février 2019 avait été structuré sur un découpage en trois activités types et à onze compétences selon une approche de gestion de projet de construction.

Le titre professionnel Conducteur de travaux aménagement finitions conserve la même architecture pour la présente révision, correspondant aux phases contractuelles d'un projet de construction : l'étude de dossier, la préparation de chantier et l'exécution des travaux avec sa livraison.

Le réexamen du titre professionnel Conducteur de travaux aménagement finitions retranscrit ces évolutions mises en lumière par la veille et l'analyse du travail :

« La fonction de Conducteur de travaux (CDT) se trouve dans toutes les catégories d'entreprises avec une proportion décroissante à partir de structures inférieures à 20 salariés et couvre l'ensemble des NAF de l'aménagement finitions. Il est en relation fonctionnelle avec plusieurs chefs de chantiers et/ou plusieurs chefs d'équipes. Il est en liaison avec tous ses services internes de l'entreprise AF (matériels/études de prix et commercial/personnel/comptabilité/BIM/QSE) et ceux émergents (exploitation du bâtiment, gestion des déchets pour réemploi) dans le cadre des nouveaux marchés de déconstruction et réemploi. »

La notion de marché de déconstruction et réemploi est prise en compte en matière de savoirs, savoirs techniques, organisationnels dans les activités et les compétences du titre professionnel.

« La mise en exploitation du bâtiment à travers l'évolution des aspects réglementaires entraîne pour le conducteur de travaux une évolution du métier pour l'activité de conduite de chantier lors de la livraison du bâtiment et sa mise en exploitation du bâtiment, avec de nouvelles actions en matière de démarches de livraison, administratives, techniques et financières. »

La notion de mise en service du bâtiment dans l'activité « conduite de chantier » et des actions dans la compétence « clore un chantier » est intégrée dans le titre professionnel.

« Les outils numériques sont indispensables dans toutes les activités du conducteur de travaux AF »

La compétence transversale sur l'usage des outils numériques fait partie intégrante de l'emploi décrit et donc inclus dans le référentiel. Dans les activités comme dans chaque compétence, l'usage des outils numériques est intégré en tant que savoir organisationnel et/ou savoir technique et savoirs. De plus, le descriptif « à l'aide des outils numériques » est ajouté au libellé de la compétence « réaliser la gestion » (CP9).

La gestion de projet BIM est présente, bien qu'émergente dans les activités du conducteur de travaux AF.

Dans chaque compétence, l'usage du BIM est maintenu en tant que connaissances (savoirs).

De fait les compétences « analyser le dossier » (CP1), « réaliser le chiffrage » (CP2), intègrent a minima les savoir-faire de la gestion de projet BIM.

« Le conducteur de travaux adopte une posture de service client à travers de nouveaux savoirs, savoirs relationnels ou savoir-faire relatifs aux conseils inhérents aux bons procédés et matériaux qui répondent, d'une part, aux paramètres induits par la RE 2020 (maison individuelle, marché privé) et, d'autre part, à ceux induits par le DPE et la qualification RGE (marchés de travaux de rénovation). »

La posture de service client est indispensable dans toutes les activités du conducteur de travaux AF : la compétence transversale « sur l'attitude relationnelle » fait partie intégrante de l'emploi décrit et inclus dans le référentiel. Dans les activités comme dans chaque compétence, l'attitude relationnelle est maintenue en tant que savoir relationnel et intègre de nouveaux savoirs techniques et/ou organisationnels.

La gestion de projet de rénovation est présente dans les activités du conducteur de travaux AF.

Dans chaque compétence, l'usage du DPE/RGE est maintenu en tant que connaissances (savoirs), et/ou savoirs techniques, et/ou savoirs organisationnels.

« L'emploi de conducteur de travaux AF utilise de façon incontournable les évolutions réglementaires dans l'ensemble des compétences exercées quel que soit le type de marché travaux. »

Les connaissances afférentes aux diverses réglementations sont intégrées dans les activités et les compétences du titre professionnel en tant que savoirs de base et/ou savoir organisationnel et/ou savoir technique.

« Les évolutions environnementales (RE2020, loi biodiversité, loi AGECE, ACV, Économie circulaire, gestion des déchets, REP 2022...) induisent des nouveaux savoirs organisationnels et savoirs contractuels dans les compétences du conducteur de travaux AF quel que soit le type de marché. »

Les connaissances afférentes aux diverses évolutions environnementales sont intégrées dans les activités et les compétences du titre professionnel en tant que savoirs de base et/ou savoir organisationnel et/ou savoir technique. La notion de marché de déconstruction et réemploi est prise en compte dans les activités et les compétences du titre professionnel. De plus, les savoirs concernant la gestion du changement sont ajoutés à la compétence « manager les relations » (CP11).

En conclusion, le nombre des activités types, l'intitulé des activités et la maille des compétences ont été conservés pour une adéquation aux pratiques professionnelles correspondantes aux fonctions de troisième niveau d'encadrement de chantier et à l'employabilité du professionnel dans les entreprises du secteur aménagement finitions possédant plusieurs spécialités.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

	Conducteur de travaux aménagement finitions Arrêté du 11/02/2019		Conducteur de travaux aménagement finitions Arrêté du 14/02/2024
CCP	Élaborer des réponses aux consultations de travaux de plusieurs spécialités en aménagement finitions	CCP	Élaborer des réponses aux consultations de travaux de plusieurs spécialités en aménagement finitions
CCP	Préparer et organiser des chantiers de plusieurs spécialités en aménagement finitions	CCP	Préparer et organiser des chantiers de plusieurs spécialités en aménagement finitions
CCP	Conduire les travaux de chantiers de plusieurs spécialités en aménagement finitions	CCP	Conduire les travaux de chantiers de plusieurs spécialités en aménagement finitions

R

Arrêté du 06 février 2024 portant **révision** du titre professionnel de **feronnier** (FERON) - **Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 02 mai 2024**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : [38720](#)

Journée de la certification : 25/04/2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

L'emploi a peu évolué. Le titre professionnel « Ferronnier » était constitué de deux activités types dans sa version de 2020, la présente version comporte le même nombre d'activités quelque peu remaniées pour répondre au développement des marchés, du besoin de recrutement des entreprises et des évolutions réglementaires.

Les évolutions réglementaires et normatives : les normes NFP 01 012 concernant les garde-corps, ainsi que ses recommandations de mise en œuvre et la révision des NF DTU 36.5 mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures, sont intégrées dans les savoirs et savoir-faire techniques de ce millésime.

La prise en compte de la Règlementation Environnementale 2020 (RE 2020) et de l'économie circulaire, impliquent des savoirs et savoir-faire, sur le réemploi, le tri de déchets, la dépose et le recyclage des ouvrages de métallerie.

Conséquences sur la structuration du titre : Le titre professionnel reste découper en deux activités avec un contenu modifié :

- Réaliser des ouvrages métalliques plans (bloc commun avec le titre Métallier)
- Réaliser des ouvrages de ferronnerie

Des nouvelles compétences sur la préparation de procédures de fabrication des ouvrages sont créés.

La finition et la protection des ouvrages sont prises en compte dans chacune des activités.

Une nouvelle compétence sur la dépose et pose d'ouvrages de ferronnerie est créé.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

	Ferronnier Arrêté du 07/03/2014		Ferronnier Arrêté du 06/02/2024
CCP	Réaliser des ouvrages de métallerie-ferronnerie	CCP	Réaliser des ouvrages métalliques plans.
CCP	Façonner des ouvrages de style en ferronnerie.	CCP	Réaliser des ouvrages de ferronnerie.

R

Arrêté du 06 février 2024 portant **révision** du titre professionnel de **métallier** (METAL) - **Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 24 juillet 2024**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : [38719](#)

Journée de la certification : 25/04/2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le Titre Professionnel « Métallier » était constitué de deux activités dans sa version de 2020, la présente version comporte trois activités, plus conforme au regard du développement des marchés, du besoin de recrutement des entreprises et des évolutions réglementaires. Le titre a évolué pour refléter l'ajout d'une nouvelle activité liée à la pose et l'installation des ouvrages métalliques. Les évolutions réglementaires et normatives : les normes NFP 01 012 concernant les garde-corps, ainsi que ses recommandations de mise en œuvre et la révision des NF DTU 36.5 mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures, sont intégrées dans les savoirs et savoir-faire techniques de ce millésime. La prise en compte de la Règlementation Environnementale 2020 (RE 2020) et de l'économie circulaire, impliquent des savoirs et savoir-faire, sur le réemploi, le tri de déchets, la dépose et le recyclage des ouvrages de métallerie.

Conséquences sur la structuration du titre : Le titre professionnel est recomposé en trois activités :

- Réaliser des ouvrages métalliques plans (bloc commun avec le titre Ferronnier)
- Réaliser des ouvrages métalliques tridimensionnels
- Poser et installer des ouvrages métalliques

Des nouvelles compétences sur la préparation de procédures de fabrication, de pose et d'installation sont créés.

Poser et installer des ouvrages métalliques devient une activité à part entière.

La finition et la protection des ouvrages métalliques sont prises en compte dans chacune des activités.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

	Métallier Arrêté du 22/05/2013		Métallier Arrêté du 06/02/2024
CCP	Fabriquer et poser des ouvrages de métallerie.	CCP	Réaliser des ouvrages métalliques plans.
CCP	Réaliser et poser des structures métalliques.	CCP	Réaliser des ouvrages métalliques tridimensionnels.
CCP	Aucune correspondance	CCP	Poser et installer des ouvrages métalliques.

JO du 24/02/2024



[Arrêté du 20 février 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **monteur audiovisuel (MAV) - Niveau : 5**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 12 mai 2024**. Commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 26/03/2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

En 2023, les travaux de révision ont confirmé :

- Le maintien de l'intitulé du titre professionnel de « Monteur audiovisuel », l'architecture des 2 activités-types et une actualisation de la formulation de l'activité-type 1, de certains libellés de compétences et un renforcement des savoirs.
- Les travaux de révision ont également amené à un retrait de la compétence « Effectuer un montage multi-caméras » et à l'intégration de certains de ses contenus dans les savoirs, en faveur des compétences 3,4,5 de l'activité-type 1.

Les évolutions du titre professionnel Monteur audiovisuel sont issues de l'analyse du travail menée courant 2023 sur le territoire national. L'analyse du travail repose sur la mobilisation d'une veille quantitative et qualitative du secteur de l'audiovisuel et du métier de monteur audiovisuel ainsi que sur une enquête de terrain auprès de professionnels en exercice et d'employeurs.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

	Monteur / monteuse audiovisuel Arrêté du 04/12/2016		Monteur audiovisuel Arrêté du 24/02/2024
CCP	Préparer et effectuer le montage de différents produits courts	CCP	Préparer et effectuer le montage de productions courtes
CCP	Mettre en œuvre des techniques avancées du montage	CCP	Mettre en œuvre des techniques avancées du montage

Correspondance du titre professionnel vers la certification professionnelle de l'Institut national audiovisuel :

Correspondance du TP vers la certification professionnelle de l'INA				
Cas	TP Monteur audiovisuel		Certification professionnelle Monteur audiovisuel	
	1	B 2	Mettre en œuvre des techniques avancées du montage	B 3
			B 4	Réaliser la gestion colorimétrique d'un montage audiovisuel

Modification de l'arrêté du 20 février 2024 par [l'arrêté du 28 février 2024](#) (inscrit au JO du 08 mars), celui-ci modifie la date d'effet du nouveau millésime au profit du 12 mai 2024.

JO du 25/02/2024

R [Arrêté du 16 février 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **technicien supérieur en automatique et informatique industrielle (TSAIL) - Niveau : 5**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé de technicien supérieur en automatique et informatique industrielle **pour une durée de cinq ans à compter du 4 mars 2024**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : [38713](#)

Journée de la certification : 26/03/2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : oui, le plateau devra embarquer la technologie IO-Link (IO-Link Master , actionneurs et/ou capteurs IO-Link)

Le titre professionnel répond toujours aux besoins des entreprises.

Le libellé du 3ème bloc de compétences et celui de la compétence professionnelle 3 ont été reformulés afin de répondre au besoin grandissant de compétence dans les domaines des réseaux et de l'IO-Link.

Les compétences du 3ème bloc de compétences incluent désormais les notions de test de synchronisation, de test d'acceptation d'usine « FAT » et de test d'acceptation site client « SAT ».

Les libellés des 3 blocs de compétences précisent désormais que les équipements peuvent être robotisés ou non.

Actualisation des compétences transversales au regard du nouveau référentiel ainsi que prise en compte des situations de handicap dans l'environnement professionnel.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

	Technicien(ne) supérieur(e) en automatique et informatique industrielle Arrêté du 12/01/2017		Technicien supérieur en automatique et informatique industrielle Arrêté du 16/02/2024
CCP	Etudier et développer une application de contrôle-commande d'une installation ou d'un équipement	CCP	Etudier et développer une application de contrôle-commande d'une installation ou d'un équipement, y compris robotisé
CCP	Etudier et développer une application d'Interface Homme Machine ou de supervision d'une installation ou d'un équipement	CCP	Etudier et développer une application d'Interface Homme Machine ou de supervision d'une installation ou d'un équipement, y compris robotisé
CCP	Mettre en service une application d'automatisation d'une installation ou d'un équipement	CCP	Mettre en service une application d'automatisme et les réseaux industriels d'une installation ou d'un équipement, y compris robotisé

JO du 29/02/2024

R [Arrêté du 22 février 2024](#) portant **révision** du titre professionnel d'**assistant chef de chantier gros œuvre (ACCGO) - Niveau : 4**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 16 juillet 2024**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : [38713](#)

Journée de la certification : 19/06/2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

L'analyse du travail menée à partir des données d'évolutions (économiques, technologiques, réglementaires, organisationnelles) dans un premier temps, puis, au travers des enquêtes qualitatives et quantitatives, a mis en évidence que les compétences liées aux fonctions techniques et de gestion n'ont pas fondamentalement changées pour la filière Encadrement de chantier GO mais intègrent de nouveaux savoirs et savoir-faire liés à l'émergence du BIM, à la performance globale et au « travailler ensemble » dans une démarche collaborative. La prévention des risques professionnels, l'utilisation d'outils et documents collaboratifs, les réglementations enrichissent les compétences technique et organisationnelle.

Parallèlement, le travail en mode projet (Lean construction), les évolutions managériales et la responsabilité, sociétale et environnementale (RSE) impactent les 3 titres professionnel de l'encadrement de chantier gros œuvre à travers les fonctions managériales. De ce fait, les compétences en communication et en management voient leurs savoirs et savoir-faire s'intensifier en termes de prévention des risques, de non-discrimination, d'échanges collaboratifs, de formulation d'objectif et de travail en mode projet ainsi que dans le portage de la démarche RSE de l'entreprise. Des connaissances dans les domaines de l'accompagnement au changement, des mécanismes liés aux stéréotypes, de tendances de fonctionnement générationnel (x, y, z, α) et le cadre légal de la loi sur la diversité en entreprise viennent élargir les domaines de compétence managériale.

Les compétences afférentes à la communication et au management voient leur intitulé évoluer de la façon suivante :

"Transmettre les consignes aux équipes" devient "Relayer les consignes aux équipes ». La communication étant descendante et ascendante.

"Rendre compte de l'activité des équipes au chef de Chantier" devient "Informers les équipes et rendre compte de l'activité à sa hiérarchie". Le verbe "relayer" reflétant davantage l'activité managériale.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Tableau de correspondance du RE :

	Assistant chef de chantier gros œuvre Arrêté du 11/02/2019		Assistant chef de chantier gros œuvre Arrêté du 22/02/2024
CCP	Organiser les travaux du gros œuvre	CCP	Organiser les travaux du gros œuvre
CCP	Faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes	CCP	Faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes
CCP	Animer les équipes de production gros œuvre	CCP	Animer les équipes de production gros œuvre

R

Arrêté du 22 février 2024 portant **révision** du titre professionnel d'**agent de maintenance CVC (AMCVC)**

- Niveau : 3

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 31 juillet 2024**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : [38713](#)

Journée de la certification : 10/04/2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : oui

Désignation	Nombre		Description	Nb maximal de candidats
	Millésime 2019	Nouveau millésime		
Postes de travail	1	4	Poste de production frigorifique de type flot thermodynamique comprenant un circuit frigorifique simple à détente directe, à condensation à air ou à eau, équipé de vannes HP / BP et d'un détendeur thermostatique.	14
Outils / Outillages	1	4	Caisse à outils du dépanneur : (pinces, clés, tournevis...) avec thermomètre à contact et multimètre électrique.	14
	1	2	Lot outillage chauffagiste : Contrôleur de combustion électronique, pompe smocke test, manomètres fioul et gaz, vacuomètre fioul.	14
Matières d'œuvre	1	4	Bouteille d'azote déshydratée.	14
	1	4	Bouteille de transfert de fluide frigorigène.	14
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	4	Tapis isolant, écran facial et gants de protection électrique.	14

Le titre professionnel « Agent de maintenance CVC » que l'arrêté du 11 février 2019 avait défini en deux activités types et six compétences est reconfiguré en quatre activités et neuf compétences pour la présente révision afin d'être plus conforme aux nécessités du marché du travail et à l'organisation des entreprises du secteur d'activité.

L'activité du millésime précédent « Assurer la maintenance de niveau 2 des équipements CVC » est découpée en trois activités de maintenance liées aux technologies sur lesquelles intervient l'agent de maintenance CVC : les équipements thermiques et réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire, les équipements de traitement d'air, les équipements thermodynamiques et les réseaux de distribution d'eau glacée. Les libellés des activités types et des compétences sont modifiés afin d'assurer une meilleure lisibilité et compréhension.

Des savoirs et savoir-faire relatifs aux fluides frigorigènes classés A2L et A3, aux risques associés et aux règles de sécurité liés à leur manipulation, ainsi que des savoirs liés au principe de fonctionnement des générateurs de chauffage biomasse bois sont ajoutés au référentiel emploi.

La compétence transversale sur la mobilisation des environnements numériques dans l'emploi est intégrée au présent référentiel, de même que des savoirs et savoir-faire liés au tri et à la valorisation des déchets dans une logique d'économie circulaire.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Tableau de correspondance du RE :

Agent de maintenance CVC Arrêté du 11/02/2019		Agent de maintenance CVC Arrêté du 22/02/2024	
CCP	Assurer la conduite des équipements CVC	CCP	Assurer la conduite des équipements CVC.
CCP	Assurer la maintenance de niveau 2 des équipements CVC	CCP	Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements thermiques et des réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire.
		CCP	Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements de traitement d'air.
		CCP	Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée.



[Arrêté du 22 février 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **chef de chantier aménagement finitions (CCAF) - Niveau : 4**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de quatre ans à compter du 18 août 2025**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 19/06/2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : suppression du logiciel de planification

Le titre professionnel Chef de Chantier Aménagement Finitions correspondant à l'arrêté du 20 mai 2020, avait été structuré sur un découpage en trois activités types et à dix compétences, selon une approche par fonctions d'encadrement de chantier de bâtiment.

Le titre professionnel Chef de Chantier Aménagement Finitions conserve la même architecture pour la présente révision, correspondant à des fonctions d'encadrement de chantier : organisationnelles, techniques et relationnelles.

Cette configuration répond aux besoins du marché et aux pratiques des entreprises de l'aménagement finitions pour l'emploi concerné.

Le réexamen du titre professionnel Chef de Chantier Aménagement Finitions retranscrit ces évolutions mises en lumière par la veille et l'analyse du travail.

« Dans toutes les activités du chef de chantier AF l'usage des outils numériques est prégnant dans l'emploi. »

La compétence transversale sur l'usage des outils numériques fait partie intégrante de l'emploi décrit et donc inclus dans le référentiel. Dans les activités comme dans chaque compétence, l'usage des outils numériques est intégré en tant que savoir organisationnel ou savoir technique.

« La gestion de projet BIM n'est pas présente dans les activités du chef de chantier AF. »

Dans chaque compétence, l'usage du BIM est maintenu en tant que connaissances.

« La connaissance du réglementaire SS4 amiante (DTA), SST, habilitation électrique, AIPR, échafaudages (R408), RE2020, REP2022, QSE, programme PACTE est indispensable à la tenue de l'emploi (fonctions, management, technique et organisationnel) »

Les connaissances afférentes aux diverses réglementations sont intégrées dans les activités et les compétences du titre professionnel en tant que savoirs de base ou savoir organisationnel ou savoir technique.

« La loi AGECE, la RE 2020 impactent les pratiques du chef de chantier AF dans ses pratiques quotidiennes. Il assure le suivi budgétaire (coût de gestion des déchets) d'opérations de déconstruction. Il organise, planifie les opérations de dépose de matériaux, coordonne l'organisation et la planification de ces travaux sur le chantier. Il contrôle l'ensemble des étapes de la réalisation des prestations. Il réalise le « reporting » de son activité. Il anime et forme les ouvriers sur les questions de l'économie circulaire, la dépose, les moyens de sécurité sur un chantier de déconstruction. »

La notion de marché de déconstruction et réemploi est prise en compte en matière de savoirs, savoirs techniques, organisationnels dans les activités et les compétences du titre professionnel.

« La méthode Lean implique pour le chef de chantier AF des savoirs relatifs au mode projet mobilisés de façon quotidienne. Il est en relation avec tous les intervenants du chantier, à l'externe comme à l'interne. Il doit anticiper les événements, avoir une bonne connaissance du déroulement d'un chantier et maîtriser un large panel de connaissances TCE. Il anime les équipes de productions. Il communique avec ses équipes (CE et ouvriers) et sa hiérarchie. Il est le représentant de l'entreprise auprès des différents acteurs du chantier. »

La notion de Lean management est prise en compte dans les activités et les compétences du titre professionnel, notamment la compétence professionnelle 9. De plus, le descriptif « auprès du client » est ajouté au libellé de la compétence « représenter l'entreprise » (CP10).

En conclusion, le nombre des activités types, l'intitulé des activités, la maille des compétences ont été conservés pour une adéquation aux pratiques professionnelles correspondantes aux fonctions de deuxième niveau d'encadrement de chantier et à l'employabilité du professionnel dans les entreprises du secteur aménagement finitions possédant plusieurs spécialités.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

	Chef de chantier aménagement finitions Arrêté du 20/05/2020		Chef de chantier aménagement finitions Arrêté du 22/02/2024
CCP	Organiser un chantier de plusieurs spécialités en aménagement finitions	CCP	Organiser un chantier de plusieurs spécialités en aménagement finitions
CCP	Faire réaliser un chantier de plusieurs spécialités en aménagement finitions	CCP	Coordonner un chantier de plusieurs spécialités en aménagement finitions
CCP	Encadrer les équipes spécialisées et assurer les relations avec les acteurs sur un chantier en aménagement finitions	CCP	Encadrer les équipes spécialisées et assurer les relations avec les acteurs sur un chantier en aménagement finitions

R

[Arrêté du 22 février 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **chef d'équipe en aménagement finitions (CEAF) - Niveau : 4**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 13 juillet 2025**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 19/06/2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le titre professionnel Chef d'équipe Aménagement Finitions correspondant à l'arrêté du 26 février 2019, avait été structuré sur un découpage en deux activités types et cinq compétences, selon une approche par fonctions d'encadrement de chantier de bâtiment, à savoir les fonctions techniques et managériales.

L'intitulé du titre professionnel inclut donc désormais la précision "en Aménagement Finitions". De plus, cet intitulé est conforme à la convention collective des ouvriers du bâtiment (actualisée le 17 décembre 2003) - N4P2

Sous sa nouvelle dénomination de Chef d'équipe en Aménagement Finitions, le titre professionnel conserve la même architecture pour la présente révision, correspondant à des fonctions d'encadrement de chantier mais concerne trois spécialités supplémentaires : Plâtrier traditionnel, Solier Moquettiste, Carreleur – Chapiste.

Ce type de structuration de l'emploi met en exergue les compétences managériales et leur niveau de responsabilité par un bloc de compétences "managérial" commun entre les divers chefs d'équipes en aménagement finitions répondant aux besoins du marché et aux pratiques des entreprises de l'aménagement finitions pour l'emploi de spécialité concerné, à savoir :

- Plaquiste
- Plâtrier traditionnel
- Peintre en bâtiment
- Façadier peintre - Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)
- Solier Moquettiste
- Carreleur – Chapiste

Il en découle la mise à jour suivante, des deux activités types de l'emploi.

La première activité type s'intitule « Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions » et réunit des fonctions techniques : organiser, contrôler et réaliser le bilan au quotidien les travaux de son équipe.

La deuxième activité type s'intitule « Mener son équipe sur un chantier » et intègre des fonctions managériales : communiquer et animer son équipe, pour maintenir tant en interne qu'en externe un climat favorable au bon déroulement du chantier.

« Le marché de la rénovation - réhabilitation majoritaire » est pris en compte dans les connaissances que met en œuvre le chef d'équipe. Cela entraîne obligatoirement un renforcement ou une mise à jour des savoirs techniques (ex. : contrôle des interfaces) et organisationnels (ex. : planning et modes opératoires) inhérents aux marchés (déconstruction, réemploi, surélévation) dans les compétences réparties par spécialités AF (carrelage, sol souple, ITE, plaque, peinture, isolation) pour le chef d'équipe AF dans son activité de production.

« L'usage des outils numériques est prégnant dans l'emploi. L'usage du smartphone est essentiel. Les outils numériques sont utilisés de façon quotidienne par le chef d'équipe AF dans la communication autre qu'orale avec les ouvriers de l'équipe et la hiérarchie (chef de chantier AF et conducteur de travaux AF). »

Dans les activités comme dans chaque compétence, l'usage des outils numériques est intégré en tant que savoir organisationnel ou savoir technique.

« La communication orale est primordiale. La communication écrite se fait par le biais de fiches techniques. »

La compétence transversale sur l'usage de la communication fait partie intégrante de l'emploi décrit et donc inclus dans le référentiel.

« Il communique à l'externe vers les clients de façon quotidienne, adaptée aux travaux de sa spécialité et selon leur organisation. »

- Dans les compétences techniques, le conseil client est intégré en tant que savoir organisationnel et/ou savoir technique et/ou savoir relationnel, notamment la (CP2).

« La connaissance du réglementaire SS4 amiante (DTA), SST, habilitation électrique, AIPR, échafaudages (R408), RE2020, REP2022, QSE, programme PACTE est indispensable à la tenue de l'emploi (fonctions, management et technique) quelle que soit la spécialité AF. »

Les connaissances afférentes aux diverses réglementations et normes sont intégrées dans les compétences du titre professionnel en tant que savoirs, notamment l'intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante, le travail en hauteur et l'habilitation à l'environnement électrique.

« La notion de marché de déconstruction – réemploi » est prise en compte dans les compétences techniques en matière de contexte et de nouvelles actions professionnelles.

« La prise en compte de l'économie circulaire » est intégrée en tant que savoir, savoir-faire technique ou savoir organisationnel dans les compétences.

En conclusion, le nombre des activités types, l'intitulé des activités, la maille des compétences ont été conservés en couvrant l'ensemble des spécialités de l'aménagement finitions pour une adéquation aux pratiques professionnelles correspondantes aux fonctions de premier niveau d'encadrement de chantier et à l'employabilité du professionnel dans les entreprises du secteur aménagement finitions. Et ainsi privilégier un parcours professionnel au sein de l'ensemble des structures d'entreprise.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Tableau de correspondance du RE :

Chef d'équipe aménagement-finitions Arrêté du 12/02/2019		Chef d'équipe en aménagement finitions Arrêté du 22/02/2024	
CCP	Réaliser avec son équipe des travaux de sa spécialité sur un chantier aménagement-finitions	CCP	Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions
CCP	Mener son équipe sur un chantier de bâtiment	CCP	Mener son équipe sur un chantier de bâtiment

R

[Arrêté du 22 février 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **chef d'équipe gros œuvre (CEGO)** -
Niveau : 4

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 21 octobre 2024**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 19/06/2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

L'analyse du travail menée à partir des données d'évolutions (économiques, technologiques, réglementaires, organisationnelles) dans un premier temps, puis, au travers des enquêtes qualitatives et quantitatives, a mis en évidence que les compétences liées aux fonctions techniques et de gestion n'ont pas fondamentalement changées pour la filière Encadrement de chantier GO mais intègrent de nouveaux savoirs et savoir-faire liés à l'émergence du BIM, à la performance globale et au « travailler ensemble » dans une démarche collaborative. La prévention des risques professionnels, l'utilisation d'outils et documents collaboratifs, les réglementations enrichissent les compétences technique et organisationnelle.

Parallèlement, le travail en mode projet (Lean construction), les évolutions managériales et la responsabilité, sociétale et environnementale (RSE) impactent les 3 titres professionnel de l'encadrement de chantier gros œuvre à travers les fonctions managériales. De ce fait, les compétences en communication et en management voient leurs savoirs et savoir-faire s'intensifier en termes de prévention des risques, de non-discrimination, d'échanges collaboratifs, de formulation d'objectif et de travail en mode projet ainsi que dans le portage de la démarche RSE de l'entreprise. Des connaissances dans les domaines de l'accompagnement au changement, des mécanismes liés aux stéréotypes, de tendances de fonctionnement générationnel (x, y, z, α) et le cadre légal de la loi sur la diversité en entreprise viennent élargir les domaines de compétence managériale.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Chef d'équipe gros oeuvre Arrêté du 11/02/2019		Chef d'équipe gros oeuvre Arrêté du 22/02/2024	
CCP	Réaliser avec son équipe des travaux de gros oeuvre	CCP	Réaliser avec son équipe des travaux de gros oeuvre
CCP	Mener son équipe sur un chantier de bâtiment	CCP	Mener son équipe sur un chantier de bâtiment

R

[Arrêté du 22 février 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **technicien de maintenance CVC (TMCVC) - Niveau : 4**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 05 août 2024**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP :

Journée de la certification : 10/04/2024

Nécessitant une évolution de plateau de certification : oui (locaux et outillage)

Désignation	Nombre		Description	Nb maximal de candidats
	Millésime 2019	Nouveau millésime		
Postes de travail	1	4	Poste de production frigorifique de type îlot thermodynamique comprenant un circuit frigorifique simple à détente directe, à condensation à air ou à eau, équipé de vannes HP / BP et d'un détendeur thermostatique.	14
Outils / Outillages	1	4	Caisse à outils du dépanneur : (pincés, clés, tournevis...) avec thermomètre à contact et multimètre électrique.	14
	1	2	Lot outillage chauffagiste : Contrôleur de combustion électronique, pompe smocke test, manomètres fioul et gaz, vacuomètre fioul.	14
Matières d'œuvre	1	4	Bouteille d'azote déshydratée.	14
	1	4	Bouteille de transfert de fluide frigorigène.	14
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	4	Tapis isolant, écran facial et gants de protection électrique.	14

Le titre professionnel « Technicien de maintenance CVC » que l'arrêté du 12 février 2019 avait défini en trois activités types et neuf compétences, conserve la même configuration pour la présente révision de l'année 2023, car conforme aux nécessités du marché du travail pour l'emploi visé. Les libellés des activités types et des compétences sont modifiés afin d'assurer une meilleure lisibilité et compréhension.

Des savoirs et savoir-faire relatifs aux fluides frigorigènes classés A2L et A3, aux risques associés et aux règles de sécurité liés à leur manipulation, à l'installation de capteurs connectés sans fil ainsi que des savoirs liés au principe de fonctionnement des générateurs de chauffage biomasse bois sont ajoutés au référentiel emploi.

La compétence transversale sur la mobilisation des environnements numériques dans l'emploi est intégrée au présent référentiel, de même que des savoirs et savoir-faire liés au tri et à la valorisation des déchets dans une logique d'économie circulaire.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

	Technicien de maintenance CVC Arrêté du 12/02/2019		Technicien de maintenance CVC Arrêté du 22/02/2024
CCP	Assurer la maintenance et optimiser les réglages des équipements thermiques et des réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire.	CCP	Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 3 et optimiser les réglages des équipements thermiques et des réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire.
CCP	Assurer la maintenance et optimiser les réglages des équipements de traitement d'air.	CCP	Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 3 et optimiser les réglages des équipements de traitement d'air.
CCP	Assurer la maintenance et optimiser les réglages des équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée.	CCP	Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 3 et optimiser les réglages des équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée.



L'œil de la prospective

Focus MNSP Pilier 3 Prospective, diag flash sur la filière des pompes à chaleur (volet installation et maintenance)

Annoncé à l'automne 2023, le plan PAC (pompes à chaleur) cible la production d'un million de pompes à chaleur en France d'ici à 2027, dont 500.000 PAC air/eau (doublement des capacités de production actuelles), avec une valeur ajoutée cible de minimum 75% sur le territoire et la création de près de 47.000 nouveaux emplois associés (dont 17.000 dans la conception/fabrication et 30.000 dans l'installation/maintenance). Le plan vise également la montée en compétences de la filière et le développement des emplois nécessaires.

C'est dans ce contexte que l'Afpa réalise, dans le cadre de ses Missions Nationales de Service Public, un diagnostic flash sur les besoins en emploi et compétences des métiers de la filière PAC. Ces métiers concernent ceux du génie climatique. Ce travail poursuit deux objectifs :

- Apporter un éclairage quantitatif sur le nombre d'emplois susceptible d'être généré par la montée en puissance du déploiement des PAC en France englobant à la fois le secteur tertiaire et individuel ;
- Apporter un éclairage sur les évolutions réglementaires et technologiques et leurs impacts sur les métiers et les compétences.

Si ce travail est encore en cours de réalisation, certains éléments de conclusion apparaissent déjà :

- un effort va devoir être fait sur le nombre de personnes formées sur les métiers du génie climatique afin de répondre à l'augmentation prévue des besoins en main d'œuvre : meilleure visibilité et financement des formations aux métiers de l'installation et de la maintenance en génie climatique, en chauffage et/ou en pompe à chaleur : agent technique, agent de maintenance, technicien de maintenance, chauffagiste etc. ; travail sur l'attractivité de ces métiers ;
- plusieurs sujets d'avenir ont été identifiés et devront être pris en compte dans les formations à moyen terme : maintenance prédictive ; PAC hybride pour l'habitat collectif et le tertiaire.

Ce travail va s'achever en avril.

Responsable du projet : Viviane Bach, chargée de mission/cheffe de projet Prospective, DII, viviane.bach@afpa.fr

Les prochains titres avec dates d'effet à trois mois

Titres avec date d'effet entre mars 2024 et mai 2024

Code Titre	Intitulé	Sigle	Code RNCP	Date d'effet
TP-01339	Chargé d'études thermiques, énergétiques et environnementales du bâtiment	CETEEB	38546	01/03/2024
TP-01442	Responsable d'établissement marchand	REM	38666	03/03/2024
TP-01440	Cordonnier multiservices	CM	38545	04/03/2024
TP-00251	Technicien supérieur en automatique et informatique industrielle	TSAIL	38713	04/03/2024
TP-00244	Electricien d'installation et de maintenance des systèmes automatisés	EIMSA	38561	21/03/2024
TP-00004	Tailleur de pierre	TDP	38550	23/03/2024
TP-00216	Technicien de maintenance d'engins et de matériels de chantier et de manutention	TMEMCM	A venir	24/03/2024
TP-01305	Technicien supérieur en production industrielle	TSPI	38661	31/03/2024
TP-00513	Chef de chantier gros oeuvre	CCGO	38721	20/04/2024
TP-00334	Ferronnier	FERON	38720	02/05/2024
TP-00276	Conducteur de travaux aménagement finitions	CDTAF	38723	07/05/2024
TP-01276	Manager d'équipe relation client à distance	MERCD	38665	12/05/2024
TP-01236	Monteur audiovisuel	MAV	A venir	13/05/2024
TP-00259	Employé d'étage hôtellerie et hôtellerie de plein air	EEHH	38547	25/05/2024
TP-01323	Animateur loisir tourisme	ALT	38662	29/05/2024
TP-01322	Guide accompagnateur touristique	GAT	38548	29/05/2024

Les prochains titres arrivant à échéance à trois mois

Titres arrivants à échéance entre mars 2024 et mai 2024

Code Titre	Intitulé	Sigle	Code RNCP	Date d'échéance
TP-00244	Electricien d'installation et de maintenance des systèmes automatisés	EIMSA	38713	21/03/2024
TP-00004	Tailleur de pierre	TDP	35306	23/03/2024
TP-00216	Technicien de maintenance d'engins et de matériels de chantier et de manutention	TMEMCM	34611	23/03/2024
TP-01305	Technicien(ne) supérieur(e) en production industrielle	TSPI	36177	30/03/2024
TP-00119	Technicien d'intervention en froid industriel	TIFI	1817	05/04/2024
TP-00498	Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts option machinisme agricole	MRMAEV-MA	34753	19/04/2024
TP-00497	Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts option parcs et jardins	MRMAEV-PJ	34754	19/04/2024
TP-00513	Chef de chantier gros oeuvre	CCGO	1863	20/04/2024
TP-00334	Ferronnier	FERON	35296	02/05/2024
TP-00276	Conducteur de travaux aménagement finitions	CDTAF	1796	07/05/2024
TP-01236	Monteur audiovisuel	MAV	37597	11/05/2024
TP-01276	Manager d'équipe relation client à distance	MERCD	32340	12/05/2024
TP-01368	Couturier en atelier mode et luxe	CAML	34140	23/05/2024
TP-00158	Chef de cuisine en restauration collective	CCRC	32349	25/05/2024
TP-00259	Employé d'étage en hôtellerie	EEH	32342	25/05/2024
TP-01319	Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie	TMVOL	22279	25/05/2024
TP-01323	Animateur loisir tourisme	ALT	32350	29/05/2024
TP-01322	Guide accompagnateur touristique	GAT	32351	29/05/2024

La programmation des futures journées de la certification

Prochaines journées de la certification entre mars 2024 et mai 2024

Retrouvez l'ensemble des référentiels nécessaires au bon déroulement des webinaires sur l'espace [Employeur – Candidat – Acteur](#).

Tertiaire					
	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice	Intervenant Direction des Certifications
Manager d'Unité Marchande (MUM) Responsable d'établissement marchand (REM) Manager d'équipe relation client à distance (MERCDC)	20/03/2024	Visio - Centres agréés	Didier Perque Inès Madouri	Corinne Engrand	Aurelien TAMISIER
Monteur audio-visuel (MAV)	26/03/2024 – 14h00 à 17h00	Visio	Emmanuelle Picot	Marie-Laure Guy	Noredine ABIDI
Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger (CLVUL)	03/04/2024 - 09 h 30 à 12 h 30	Visio	Philippe Pralong		Aurelien TAMISIER
Agent de reconditionnement numérique (ex installateur Dépanneur en Informatique (IDI))	04/04/2024 - 09 h 30 à 12 h 30	Visio	Evelyne Brun	Marie-Laure Guy	Aurelien TAMISIER
Cuisinier en restauration collective (CRC)	09/04/2024 -09 h 30 à 12 h 30	Visio	Nicolas Paul Jean-Michel Le Néouanic	Romain Marchal	Christelle JOUANA
Réceptionniste en hôtellerie (RH)	10/04/2024 - 09 h 30 à 12 h 30	Visio	Rosa Delavier - Gendusa	Romain Marchal	Laurence HENIN
Guide accompagnateur touristique (GAT) Animateur loisir toutisme (ALT)	19/04/2024 de 09h30 à 12h00	Visio	Richard Génieux	Romain Marchal	Aurelien TAMISIER

Pour tout renseignement et inscription :

Romain MARCHAL, romain.marchal@afpa.fr

Corinne ENGRAND, corinne.engrand@afpa.fr

Marie-Laure GUY, marie-laure.guy@afpa.fr

BTP					
	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice	Intervenant Direction des Certifications
Génie climatique (AMECC / TMECC)	06/03/2024 / 08h30-12h30	Visio	Stéphane JAUGERAD	Christine VERGUET	Pascal AUPETIT
Technicien d'intervention en froid commercial et climatisation / Technicien d'intervention en froid industriel (TIFCC / TIFI)	06/03/2024 / 08h30-12h30		David DARIUS		
Agent de maintenance CVC / Technicien de maintenance CVC (AMCVC / TMCVC)	10/04/2024 / 08h30-12h30	TEAMS	Bruno SOLIVERET	Christine VERGUET	Pascal AUPETIT
Tailleur de pierre (TDP) Métalier / Ferronnier (METAL FERON)	25/04/2024 / 09h00-12h00 25/04/2024 / 09h00-12h00	TEAMS	Hervé AUDOUARD Fatima CHEBREK	Marie-Line FERNANDEZ Christine VERGUET	Pascal AUPETIT

Pour tout renseignement et inscription :

Christine VERGUET, christine.verguet@afpa.fr

Isabelle BOUSQUET, isabelle.bousquet@afpa.fr

Industrie					
Secteur / Titre	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice	Intervenant Direction des Certifications
Technicien d'équipement d'aide à la personne (TEAP)	16/04/2024	Visioconférence	BONNIER Yvan	PEUZET Laurene	Pascal AUPETIT
Conducteur de machines de plasturgie (CMP) Conducteur d'équipements agroalimentaires (CEA)			LEFEBURE Laurent		
Technicien des matériaux composites (TMC)			DUFFAY Nathalie		

Pour tout renseignement et inscription :

Laurence PEUZET, laurence.peuzet@afpa.fr

Direction de la publication

Marylin Andrey

Directrice des Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

Rédaction

Aurélien TAMISIER

Chef de Projet Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

Viviane BACH

Cheffe de Projet Prospective

Direction de l'ingénierie et de l'innovation



Ce document est réalisé par l'Afpa, pour le compte du ministère, dans le cadre des missions nationales de service public qui lui sont confiées par le ministère du travail.